KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

Grant Thornton
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Biophytis S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 12 novembre 2026, résolution n°8
Biophytis S.A.
14 avenue de l'Opéra – 75001 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

GRANT THORNTON
Société par Actions Simplifiée d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
au capital de 140 361 €
inscrite au tableau de l'Ordre
de la région Paris Ile-de-France et
membre de la Compagnie régionale de Versailles et du Centre
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine
342 061 942 RCS Nanterre

KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

Grant Thornton
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Biophytis S.A.

14 avenue de l'Opéra - 75001 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 12 novembre 2026, résolution n°8

A l'Assemblée générale de la société Biophytis S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du Code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, avec faculté de subdélégation au Directeur Général dans les conditions légales et réglementaires, tous pouvoir pour réduire le capital de la Société, en une ou plusieurs fois, par réduction de la valeur nominale des actions de la Société, à un montant qui ne pourra pas être inférieur à 0,001 euro, étant précisé que la réduction de capital sera en tout état de cause réalisée dans la limite (i) du montant des pertes dont la société dispose au jour où cette autorisation est mise en œuvre, et (ii) des seuils légaux et réglementaires, s'agissant du capital social, et notamment du montant minimal prévu à l'article L. 224-2 du Code de commerce, pour une durée de 12 mois à compter du jour de la présente assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à vérifier que la réduction du capital envisagée ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum légal et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

GRANT THORNTON
Société par Actions Simplifiée d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
au capital de 140 361 €
inscrite au tableau de l'Ordre
de la région Paris Ile-de-France et
membre de la Compagnie régionale de Versailles et du Centre
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine
342 061 942 RCS Nanterre

Les causes et conditions de cette réduction de capital motivée par des pertes appellent de notre part l'observation suivante :

Dans la mesure où votre président vous propose, sous réserve des limites précisées ci-dessus, de l'autoriser pour une durée de 12 mois à réduire le capital de social de la société, par voie de réduction de la valeur nominale des actions à un montant qui ne pourra pas être inférieur à 0,001 euro, le montant total maximum de la réduction de capital ne peut être connu au jour de l'émission du présent rapport.

Paris la Défense, le 28 octobre 2026

KPMG S.A.

Renaud CAMBET
Associé

Neuilly-sur-Seine, le 28 octobre 2026

Grant Thornton

Olivier BOCHET
2026.10.28
11:06:36
+01'00'

Olivier BOCHET
Associé